

<u>République Française</u> Département d'Ille et Vilaine Arrondissement de Fougères-Vitré Commune de LANDEAN	
Nombre de membres	
En exercice	Présents à 20 heures 30
14	9
Date de la convocation	
23 juillet 2015	
Nombre de pouvoirs	
2	

DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du mercredi 29 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le mercredi 29 juillet, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, se sont réunis à la Mairie en séance sous la présidence de Monsieur Louis-Gérard GUERIN, Maire.

Etaient présents à 20 heures 30 : M. GUERIN Louis-Gérard, M. PIRON Didier, Mme CHEREL Marie-Odile, M. ESNAULT Franck, Mme RIPOCHE Mariannick, M. LEMARIE Jean-Claude, M. COURTOUX Georges, M. BOSSERAY Dominique, M. VALLEE Mickaël.

Absents à 20 heures 30:

- M. MORIN Thierry,
- Mme GARDAN Christine,
- Mme SIMON Patricia,
- Mme JEANVILLE Nathalie a donné pouvoir à Mme RIPOCHE Mariannick,
- Mme ROSSIGNOL Géraldine a donné pouvoir à M. ESNAULT Franck,

Monsieur VALLEE Mickaël a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Repas des anciens :
- prix du repas, participation de la commune,
- valeur des colis distribués aux personnes âgées ne pouvant assister au repas

M. le Maire propose de fixer les conditions suivantes pour le repas des anciens qui aura lieu le samedi 03 octobre 2015 :

- le prix du repas sera fixé à 22 €,
 - une participation de 9,50 € par personne sera versée directement à la Charcuterie-Boucherie LEVEQUE, située 27 rue Victor Hugo à LANDEAN, par les personnes ayant 67 ans et plus.
- Pour les conjoints ou les personnes accompagnatrices ayant moins de 67 ans, la participation sera de 22 €.

Une participation de 12,50 € par personne sera versée par la Commune à la Charcuterie-Boucherie LEVEQUE, pour les personnes qui auront 67 ans et plus.

Il propose de fixer à 12 € 50 la valeur des colis attribués aux personnes ayant 67 ans et plus qui étaient en maison de retraite ou qui n'ont pas pu se déplacer à ce repas pour un motif important.

➤ **Après en avoir délibéré, par 11 voix, le Conseil Municipal accepte les propositions faites par M. le Maire.**

Délibération reçue en Préfecture le : 30/07/2015

Désignation de délégués pour siéger à la Commission Locale de Transfert des charges

Au regard des transferts de compétences envisagés (gens du voyage et transports publics), Fougères-Communauté souhaite créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts prévus à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

Il est demandé à la Commune de LANDEAN de désigner un membre titulaire et un membre suppléant. Le suppléant ne pourra siéger qu'en cas d'empêchement du titulaire.

Après en avoir délibéré, par 11 voix, le Conseil Municipal :

- désigne Madame CHEREL Marie-Odile, membre titulaire, et Monsieur ESNAULT Franck, membre suppléant.

Délibération reçue en Préfecture le : 30/07/2015

Recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière

Monsieur le Maire fait part que la Commission permanente du Conseil Général, au cours de sa réunion du 1^{er} juin 2015, a décidé d'attribuer une subvention de 688 € pour des aménagements de sécurité sur voirie (création d'un passage piétons PMR, rue de l'église).

Après en avoir délibéré, par 11 voix, le Conseil Municipal, accepte que la Commune de LANDEAN reçoive la somme de 688 € et s'engage de faire exécuter les travaux dans les plus brefs délais.

Délibération reçue en Préfecture le : 30/07/2015

Modification de l'éclairage de la salle Mélusine

M. le Maire présente 2 propositions pour une modification de l'éclairage de la salle Mélusine (fourniture de douilles GU10 et ampoules LED).

Après en avoir délibéré, par 11 voix, le Conseil Municipal :

- décide de retenir la proposition de la société PINEAU, située 7 rue Victor Hugo 35133 LANDEAN, qui s'élève à 1.167,92 € H.T. soit 1.401,50 € T.T.C.,

- et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Cette dépense sera mandatée, en investissement, sur le budget 2015 de la Commune, à l'article 2188 « autres immobilisations corporelles», à l'opération n° 995 « salle des sports et des fêtes ».

Délibération reçue en Préfecture le : 30/07/2015

Création d'un poste dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Il propose d'établir un CUI au sein de la commune de LANDEAN, à raison de 20 heures par semaine, soit 86,67 h par mois, pour effectuer des tâches administratives pour le secrétariat de mairie et pour exercer les fonctions suivantes à l'agence postale communale :

Accueil du public :

- Services postaux :

affranchissements, vente de timbres, d'enveloppes, dépôts d'objets et procurations, retraits, services de proximité et toute activité liée à ce service.

- Services financiers :

retraits, encaissements et opérations financières de valeurs limitées par convention.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période du 1/08/2015 au 31/07/2016 et pourra être renouvelé.

L'État prend en charge 85 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonérera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restante sera à la charge de la commune de LANDEAN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix :

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion, modifiée,

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion modifié,

Vu la circulaire DGEFP n°2009-43 du 2 décembre 2009 relative à la programmation des contrats aidés,

- adopte la proposition du Maire, l'autorise à signer le contrat et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à percevoir l'aide de l'état et aides financières du FIPHP, à verser le salaire de l'agent et à nommer la personne pour ce poste.

Délibération reçue en Préfecture le : 30/07/2015

Délibération pour attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires à l'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant Droits et Obligations des fonctionnaires modifiée,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88, modifié,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié, relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Après en avoir délibéré, par 11 voix, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires à l'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, en raison des nécessités de services, pour les mois suivants :

- juin 2015 : 14 heures,

- juillet 2015 : 12 heures,
- août 2015 : 8 heures.
- et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération reçue en Préfecture le : 30/07/2015

Délibération pour suppression du poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire expose qu'il s'avère nécessaire de supprimer, suite à un départ en retraite au 1^{er} septembre 2015, le poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe (emploi permanent) dont la durée hebdomadaire de travail est égale à 27 h/35 h.

Après en avoir délibéré, par 11 voix, le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition,
- et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération reçue en Préfecture le : 30/07/2015

Modification du temps de travail de l'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe

M. le Maire expose la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe dont la durée hebdomadaire est égale à 33 h 30/35 h soit 33 h 50^{ème}/35 h.

Il propose de porter, à compter du 1^{er} juillet 2015, la durée hebdomadaire, pour cet agent, à : 35 h/35 h.

Après en avoir délibéré, par 11 voix, le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition,
- et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération reçue en Préfecture le : 30/07/2015

Délibération pour attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires à l'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant Droits et Obligations des fonctionnaires modifiée,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88, modifié,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié, relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

En fonction des nécessités de services,

➤Après en avoir délibéré, décide par 11 voix, d'attribuer, à compter du 1^{er} juillet 2015, selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de la fonction publique territoriale des indemnités horaires pour travaux supplémentaires à l'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération reçue en Préfecture le : 30/07/2015

Délibération pour attribution d'une indemnité d'exercice des missions des préfetures pour le Rédacteur Principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire propose de verser une indemnité complémentaire d'exercice de missions des Préfectures au Rédacteur Principal de 1^{ère} classe d'un montant de 725 € pour une charge de travail supplémentaire.

Après en avoir délibéré, par 11 voix, le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition,
- et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

Délibération reçue en Préfecture le : 30/07/2015

Questions diverses

M. le Maire présente un devis de la Société Axe Décors SAS, située 5 Rue de l'Erbonnière à CESSON SEVIGNE (35), qui s'élève à 1.015,40 € H.T. soit 1.218,48 € T.T.C. pour la fourniture de peinture destinée aux murs extérieurs de la salle Mélusine.

Après en avoir délibéré, par 11 voix, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Cette dépense sera mandatée, en investissement, sur le budget 2015 de la Commune, à l'article 2188 « autres immobilisations corporelles», à l'opération n° 995 « salle des sports et des fêtes ».

Délibération reçue en Préfecture le : 30/07/2015

FEUILLET DE CLOTURE
COMMUNE DE LANDEAN
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUILLET 2015

Ordre du jour :

1	<u>Repas des anciens :</u> - prix du repas, participation de la Commune, - valeur des colis distribués aux personnes âgées ne pouvant assister au repas,
2	Désignation de délégués pour siéger à la commission locale de transfert de charges,
3	Recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière,
4	Modification de l'éclairage de la salle Mélusine,
5	Création d'un poste dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE),
6	Délibération pour attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour l'adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe,
7	Délibération pour suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe,
8	Modification du temps de travail de l'adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe,
9	Délibération pour attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour l'adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe,
10	Délibération pour attribution d'une indemnité d'exercice des missions de préfecture pour le Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe,

PRESENTS	SIGNATURES
M. GUERIN Louis-Gérard (Maire)	
M. PIRON Didier (Premier Adjoint)	
Mme CHEREL Marie-Odile (Deuxième Adjoint)	
M. ESNAULT Franck (Troisième Adjoint)	
Mme RIPOCHE Mariannick (Quatrième Adjoint)	
M. LEMARIE Jean-Claude	
M. COURTOUX Georges	
M. BOSSERAY Dominique	
M. VALLEE Mickaël	

